

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 9 novembre 2020 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ2029860A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2° et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, l'adjudant-chef Dominique Schweitzer (NIGEND : 203371 – NLS : 8053776 – NID : 9384020698) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de quatre ans, du 1^{er} février 2020 au 31 juillet 2024, en qualité d'expert sécurité et renforçant le détachement GESITER au sein du commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), à Marseille (13).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au sein de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur - zone de défense et de sécurité Sud, 162, avenue de la Timone, 13387 Marseille Cedex 10. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur – zone de défense et de sécurité Sud. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL